

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



20  
24

Cher·e·s adhérent·e·s,

Cette année encore, nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre rapport d'activité en même temps que la convocation à l'assemblée générale. Vous pourrez ainsi en prendre connaissance à l'avance, ce qui laissera toute la place aux échanges entre nous le jour J.

Notre dernière AG a permis d'atteindre le quorum. Quelle joie de savoir que les actions de notre association vous intéressent, vous motivent même, à venir jusqu'à nous pour en débattre. Alors gageons que cette année encore vous serez nombreux·ses à Saint-Étienne — présent·e·s ou en ayant donné votre procuration — pour témoigner de la vitalité de notre association !

Le travail de l'ANSFL en 2024 se résume en un mot : ANCRAGE !

À l'inverse de nos Ministres qui pour la plupart n'ont fait que passer, notre conseil d'administration, lui, n'a pas bougé (excepté une « presque » mise en retrait pour pouponner !). Alors même si politiquement nos actions ont été ralenties, cette année, notre équipe a pris ses marques, appris à se souder, et continué à penser le long terme pour les femmes et les sages-femmes.

Nous nous devons d'être politiquement impliquées : nous militons pour le droit des femmes, et nous garderons en ligne de mire cet objectif primordial.

Vous verrez dans les pages qui suivent la sortie hautement symbolique, mais pas seulement, du Guide de l'AAD. Nous sommes aussi impliquées avec le Collège des sages-femmes et le Collège B dans le projet « Réorganisation périnatale » qui a pour ambition d'améliorer les conditions de naissance en France. Et tant d'autres projets...

Notre association, ce sont les membres qui la composent. Et c'est donc vous qui pouvez nous donner les orientations de demain.

Nous vous souhaitons donc une bonne lecture des activités de 2024, et à bientôt !

Eliette Bruneau

## SOMMAIRE

<b>Défense de la profession</b> .....	<b>4</b>
<b>Communication</b> .....	<b>11</b>
<b>L'ANSFL et ses adhérent·e·s</b> .....	<b>16</b>
<b>Comptabilité</b> .....	<b>28</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>30</b>

## ANSFL, BONNES VOLONTÉS, FORMATRICES ET PRESTATAIRES

● Conseil d'administration ● Formation ● Prestataires



Cette année encore nous avons été soutenues par quelques-unes de nos adhérentes, appelées BV (Bonnes Volontés), temporairement, ou sur certaines missions, et c'est toujours pour nous un réel soulagement de pouvoir compter sur vous. Alors merci à toutes.

Emmanuelle Briechle pour le lien avec l'IHAB et les lectures d'articles de la revue Suisse, Claire Blanc pour la rubrique Prescrire de la Lettre, Lauriane Courbet pour la relecture de la Lettre, Marie Grimaud-Savel pour sa participation à un groupe de travail en lien avec le collège B sur l'évolution de la périnatalité, et Juliette Peloux pour son aide à l'organisation du colloque 2025.



# DÉFENSE DE LA PROFESSION



## ACCOUCHEMENT À DOMICILE (AAD) : GUIDE PRATIQUE

Après quatre années de travail et des centaines de relectures, le tout nouveau guide « **Accouchement à domicile : guide pratique pour un accompagnement serein en toute sécurité** » est enfin sorti en novembre 2024 aux éditions Matériologiques (Publications en sciences, histoire et philosophie des sciences).

Ce guide, fruit d'un travail collaboratif entre des sages-femmes, des usagers et des acteurs du domaine de la périnatalité, apporte des informations pratiques et concrètes aux professionnelles qui envisagent ou choisissent d'accompagner des naissances à domicile... Il fournit des lignes directrices claires, des outils concrets pour la pratique clinique et une base de réflexion nécessaire pour aborder les différents aspects de cette pratique.

En adoptant une approche globale de la sécurité, en tenant compte des dimensions physiques, émotionnelles et psychologiques de l'accouchement, ce guide s'adresse aux professionnels de santé, mais peut aussi être un support de discussion avec et pour les parents pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

L'ANSFL est fière d'avoir contribué à cet ouvrage !



## LE CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DE MAÏEUTIQUE

Le Conseil National Professionnel de Maïeutique (CNPM) a été constitué suite au décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019, publié au JO. C'est une structure fédératrice composée de 10 associations de sages-femmes : ANSFL (libérales), ANSFC (coordinatrices), ANSFT (territoriales), ANSFO (orthogénistes), ONSSF, UNSSF, CNSF Collège Nationale des Sages-Femmes de France, CNEMA (Confédération Nationale des Enseignants en MAïeutique), APSF (Association Professionnelle des SF) et ASFSA (acupuncteurs).

Le CNP se réunit comme toute association en bureau, CA et AG. Isabelle Fournier et Sophie Jouve sont nos représentantes au sein du CNPM. Isabelle Fournier a assuré la fonction de secrétaire pour un mandat de 2 ans de septembre 2022 à septembre 2024.

Sa mission première, en tant que représentant d'une profession est de proposer les orientations prioritaires de formation continue gérée par l'ANDPC (Agence Nationale de Développement Professionnel Continu) avec une limitation à 6 orientations prioritaires exigée par cette même ANDPC (ce qui limite nos formations prises en charge par le DPC). Cette mission s'est enrichie d'un rôle de représentation et d'expertise.

Le CNP participe également à la mise en place de la Certification Périodique des Professionnels de Santé au sein de la commission professionnelle de Maïeutique et assurera l'accompagnement des sages-femmes au cœur de ce nouveau dispositif.

Le CNP a élaboré le référentiel professionnel finalisé début 2023. Il devrait être prochainement distribué à toutes les sages-femmes françaises.

Il est sollicité régulièrement pour intégrer des groupes de travail ou des groupes de relecture à l'appel d'autres CNP ou de la HAS.

Pour ces missions, le CNP via l'ANSFL a besoin de vous. Si vous souhaitez participer à des groupes de travail ou de relecture, n'hésitez pas à nous contacter !





## CERTIFICATION PÉRIODIQUE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Faisant suite à la conférence Santé de 2017 et sur la base des recommandations de l'IGAS, plusieurs mesures d'application ont été publiées dans l'ordonnance du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé ([lien.ansfl.org/2ea1o0v](https://www.ansfl.org/2ea1o0v)) qui ont acté la mise en œuvre du dispositif dès 2023.

Pour rappel, ce dispositif permettra aux 7 professions de santé à ordre (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinés, pédicures-podologues) leur accès à un programme individuel de formation. Les actions menées devront notamment permettre l'amélioration des compétences et des connaissances, contribuer au renforcement de la qualité des pratiques, et améliorer la relation avec les patients. En outre, ce programme comprendra des actions mises en œuvre par ces professionnels de santé pour un meilleur suivi de leur santé personnelle.

Pour construire son parcours de certification, chaque professionnel de santé aura le libre choix des actions à mener et des formations à réaliser. Pour cela, il pourra se référer aux référentiels de certification élaborés par les conseils nationaux professionnels (CNP), sur la base d'une méthode proposée par le ministre chargé de la santé et sur proposition de la Haute Autorité de santé (HAS). Le contrôle du respect de l'obligation de certification périodique sera quant à lui confié aux ordres et conseils nationaux : tous les 9 ans pour les professionnels déjà actifs, tous les 6 ans pour ceux qui ont commencé à exercer après le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En 2024 le travail de la Commission Professionnelle des Sages-Femmes (composée de 9 membres issus des différentes associations siégeant au CNP Maïeutique) a été retardé comme celui de l'ensemble des commissions professionnelles, par défaut de présidence de l'instance collégiale nationale. Depuis fin mars 2024, Mme Nadiège Baille a repris le flambeau et les réunions ont repris avec un accent mis sur l'importance de veiller à l'absence de tous liens ou conflits d'intérêts au sein des Commissions professionnelles représentatives des 7 professions concernées. Fin 2024, Sophie Jouve, jusqu'alors présidente de la Commission professionnelle des Sages-Femmes, a donc cédé sa place à Karine Polzin, désormais à la tête de cette commission.

L'enjeu pour 2025 est donc de parvenir à lister de manière exhaustive les formations, congrès, journées professionnelles et autres participations qu'il nous semble opportun d'ajouter à ce référentiel de certification, afin d'alimenter la plateforme numérique dédiée au dispositif de certification, sur laquelle, chaque professionnel, pourra trouver parmi une large liste d'actions, celles qui lui permettront de se recertifier.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos propositions en ce sens.

## MAISONS DE NAISSANCE

L'ANSFL soutient les Maisons de Naissance depuis leur création.

Le Collectif Maisons de Naissances, constitué de professionnelles et d'usagers, a réfléchi cette année à investir à plus ou moins long terme le CNPM, soit via l'ANSFL, soit en créant sa propre association professionnelle.

Leur décision a été la création, en novembre 2024, de l'Association des Sages-Femmes de Maisons de Naissance françaises, afin d'affirmer leur représentativité dans la particularité de leur exercice, et demander à intégrer en leur nom propre le CNPM.

Nous continuerons à travailler ensemble sur les causes communes que nous défendons.



## HAS ET MAISONS DE NAISSANCE

La HAS prévoit de constituer un groupe de travail pour émettre des recommandations sur les critères d'éligibilité (et de transferts) en Maisons de naissance. Une première réunion de cadrage avait eu lieu en septembre 2022. Mais les travaux avaient été annulés (en soulevant l'indignation de la profession au passage), évoquant qu'il était nécessaire d'avoir les rapports annuels d'évaluation, ce qui n'était pas le cas. Nos courriers de protestation étaient restés sans réponse.

En décembre 2024, nouvelle réunion, qualifiée « d'informelle entre nous » (sages-femmes, anesthésistes, gynéco-obstétriciens et représentants de la HAS) afin de recueillir nos souhaits quant à ces recommandations.

Il est ressorti unanimement :

- que les rapports d'évaluation peuvent être une source de données à analyser, mais cela va prendre du temps ; nos chercheur·e·s sont prêt·e·s à le faire si des moyens sont alloués à cette mission (appels à projets) ;
- qu'il est nécessaire de donner un cadre pour les MdN sans attendre les résultats de ces données, pour éviter les disparités et apporter de la sécurité à ces structures.

Nous sommes maintenant dans l'attente de la validation de ce projet par le Collège de la HAS.

## COLLÈGE B

Fin 2023 l'ANSFL a intégré le Collège B (collège des associations avec CNEMA, ANESF, ONSSF) du CA du CNSF, la société savante des sages-femmes.

En 2024, Céline Puill et Mélanie Tantet ont continué de représenter l'ANSFL au sein du collège B du CNSF. Elles ont ainsi participé à quatre **conseils d'administration**.

L'ANSFL était présente aux **journées régionales du collège** qui se sont déroulées le 13 septembre 2024 à Angers. Notre présence au **séminaire** du 14 septembre 2024 à Angers a été riche d'échanges et de réflexions collaboratives. Nous avons ainsi pu questionner notre place et notre action au sein du collège B et le collège A a pu clarifier ses orientations et sa réorganisation interne. En effet, le collège a dû faire face à une difficulté de trésorerie, faire des choix par exemple en se séparant de l'action ô combien utile de la secrétaire salariée.

Nous nous sommes également engagés tout au long de l'année dans les différents **groupes de travail autour de la réorganisation de la périnatalité** en France, dont les conclusions restent en cours.

Les enjeux du CNSF : bénéficier de financements éthiques pour contribuer à la recherche et au rayonnement de la profession dans un contexte de peu d'adhérentes. Se rapprocher des envies des sages-femmes et trouver des forces vives.

Les enjeux de l'ANSFL au sein du collège : représenter les libérales avec le respect des valeurs portées par l'ANSFL, liberté de lieu d'accouchement dont le domicile, indépendance de la profession par rapport aux financements privés en particulier.

Ce que nous avons appris : les relations prennent du temps, comprendre le fonctionnement du CNSF a été un des enjeux de cette année. Le CNSF est en transformation dans sa structure, pour continuer d'exister. Aussi, nous continuons de questionner notre place, notre action, nos engagements, au sein de cette organisation en mouvement, et ce dans le respect de nos valeurs.

## PERMANENCE DES SOINS

Rappel et définition de « Permanence des soins » : avoir accès à un médecin ou une sage-femme lorsque les cabinets médicaux sont fermés. À différencier du SAS : répondre à une demande de soin non programmée dans les 48 h quand le médecin (ou la sage-femme) habituel n'est pas disponible.

Le Conseil National de l'Ordre des sages-femmes nous a réunies à plusieurs reprises pour réfléchir collectivement à la permanence des soins, avec les syndicats, le Collège des SF, les étudiants, et le CNPM.

La loi intègre les sages-femmes dans ce processus, avec une participation basée sur le volontariat. Plusieurs problématiques ont été identifiées, comme la faible démographie des SFL (comparée aux médecins généralistes) pour intégrer cette organisation sans nuire au bon fonctionnement des cabinets déjà surchargés, mais aussi les indications (parler plus de symptômes que de diagnostics/éviter les pertes de chance), et enfin la mise à mal de la notion « d'accompagnement global » ou encore de « continuité des soins » par une même sage-femme.

L'ANSFL restera attentive et vigilante aux retours d'expériences – positifs ou négatifs – afin de défendre une juste place des sages-femmes libérales auprès des femmes et des familles.

## PARTENARIATS

L'ANSFL a à cœur d'être en lien avec d'autres associations porteuses de projets ayant des valeurs que nous soutenons. Nous adhérons à l'Association Nationale des sages-femmes orthogénistes (ANSFO), à Gynécologie Sans Frontières (GSF), Sages-Femmes Sans Frontières (SFSF), la Société d'histoire de la naissance (SHN). Nous avons intégré le collège B (du Collège National des Sages-Femmes : CNSF) en 2023 et menons des actions communes avec l'Association Pour l'Accouchement Accompagné à Domicile (APAAD). Nous faisons des échanges d'articles entre la lettre et la revue *Obstétrica* (revue Suisse).



Association Nationale des  
Sages-Femmes Orthogénistes



Société d'Histoire  
de la Naissance







## DOSSIER PARTAGÉ AUDIPOG

L'association AUDIPOG (Association des Utilisateurs de Dossiers Informatisés en Pédiatrie, Obstétrique et Gynécologie) a été créée en 1980. Le but initial de cette association est de promouvoir l'utilisation d'un « dossier périnatal commun » et l'informatisation des maternités.

Nous avons été sollicitées pour participer à l'élaboration d'un dossier partagé allant du suivi de grossesse au post-partum, en intégrant pleinement les missions des sages-femmes libérales.

Ce ne sont pas moins de 7 réunions cette année qui nous ont réuni-e-s autour de la table pour adapter le modèle existant (entretien prénatal précoce, bilan prénatal, items spécifiques à l'activité sage-femme) et rêver une uniformisation des dossiers au niveau national, mais aussi entre la ville et l'hôpital ! Utopie ? Peut-être...

Mais comme on dit : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! » (Mark Twain, Marcel Pagnol, et bien d'autres...).

## STATUT DE MAÎTRE DE STAGE UNIVERSITAIRE

La CNEMa (Confédération Nationale des Enseignants en Maïeutique) a initié un travail autour du sujet du statut de Maître de stage universitaire (MSU), en lien avec l'ANSFL et l'ANESF.

Ce statut apparaissant dans la loi, il convient d'en imaginer les contours pour être force de proposition lorsque nous irons le travailler au Ministère. Nos organisations ont envisagé unanimement un statut aussi bien pour les libérales que les hospitalières (c'est surtout la demande des étudiant-e-s), avec une formation pour les sages-femmes cliniciennes à l'accueil des étudiant-e-s, l'obtention d'un agrément, et d'une rétribution pour l'engagement que cela représente.

Nous restons dans l'attente d'une sollicitation du Ministère pour avancer sur le sujet.



## LIENS AVEC LES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES

Maintenir des liens étroits avec l'ANESF nous semble très important. Ce sont « les professionnels de demain » et nous avons pu apprécier à maintes reprises leur détermination pour valoriser les études de sage-femme.

Cependant, comme tout engagement, cela demande du temps, et nous n'avons pu trouver les ressources humaines nécessaires au sein de notre conseil d'administration pour maintenir notre rythme d'échanges initiés en 2023.

Nous avons quand même pu mettre en valeur la sortie de leur ouvrage, Livre 100 tabous (250 page, Éditions Les Trois Colonnes, sans financement extérieur, co-écrit et illustré par 7 étudiant·e·s sages-femmes), et présenter leur étude sur la santé mentale étudiante dans notre revue La Lettre.

Nous avons toujours comme objectif commun d'actualiser le guide de l'installation en libéral (co-écrit par l'ANESF et l'ANSFL), et de ne pas y apposer de partenaires publicitaires.

D'autres objectifs sont à développer :

- un protocole de recherche validé qui appuierait les ESF dans leurs choix de travail de mémoire ;
- créer un prix alternatif de mémoires d'ESF.

Nous rappelons aussi que les étudiants peuvent adhérer pour 10 € l'année à l'ANSFL !

## IHAB

Depuis quelques années, l'ANSFL siège au sein du comité d'attribution du label IHAB. Ce travail en coopération avec les représentant·e·s des différentes corporations professionnelles concernées par la périnatalité (une quinzaine) révèle l'intérêt d'objectifs communs et rigoureux, basés sur les recommandations internationales en matière d'allaitement et d'accueil du nourrisson.

Cette année, ce sont trois journées qui ont été organisées afin d'étudier et de valider les demandes des établissements de santé engagés dans la labellisation. Les présentations des maternités et services de néonatalités qui désirent valider ou poursuivre leur labellisation IHAB sont toujours des moments qui suscitent de belles discussions entre professionnels de la naissance et où la vision globale et les valeurs d'accompagnement sans jugement des patient·e·s, couples et nourrissons sont primordiales.

[i-hab.fr](http://i-hab.fr)



# COMMUNICATION



## LA LETTRE

L'équipe de la Lettre 2024 est composée de Mélanie Tantet Coutaud, Sophie Jouve et Eliette Bruneau (responsables de publication), Anthony Destenay (conception et réalisation).

Tout le CA participe à la réalisation de cette revue, mais aussi Claire Blanc pour la revue Prescrire, et Lauriane Courbet pour la relecture.

C'est avant tout **votre revue** ! N'hésitez pas à y apporter votre contribution. Il n'est pas nécessaire d'écrire 3 pages, parfois une idée lancée, un vécu, une envie...

N'hésitez pas à nous contacter : [revue@ansfl.org](mailto:revue@ansfl.org)

## RÉSEAUX SOCIAUX

Petit bilan concernant nos réseaux sociaux durant cette année 2024 : sur le Facebook de l'ANSFL nous avons cumulé 25 000 vues cette année et nous comptons 3 000 followers et sur Instagram nous cumulons 22 600 vues et 978 followers.

Notre objectif via nos réseaux sociaux est de pouvoir diffuser plus largement les informations, à destination des sages-femmes libérales, que vous pouvez retrouver sur notre site ou via notre newsletter.

Nous diffusons également des questionnaires d'étudiant-e-s sages-femmes, et les événements ou informations de nos différents partenaires (ANESF, APPAD, CNP, CNSF, SFMa, les maisons de naissances, GSF...).

Concernant le Facebook et l'Instagram de notre podcast « Les cigognes ne livrent pas les bébés », nous avons été moins actives sur ces réseaux cette année. Nous comptons être plus actives et rediffuser l'ensemble des épisodes pour transmettre une information de qualité sur la santé des femmes et sensibiliser le grand public sur les missions des sages-femmes libérales.

Nous avons décidé de ne plus alimenter notre compte X (anciennement Twitter) après décision prise en conseil d'administration et d'ouvrir un compte LinkedIn pour y diffuser nos actualités. N'hésitez pas à nous y retrouver !



**LES CIGOGNES  
NE LIVRENT PAS  
LES BÉBÉS !**

Cette communication à destination des sages-femmes, mais surtout des femmes, parents et familles arrive à son terme. Nous n'arrivons plus à nous renouveler ; si les thèmes abordés peuvent presque indéfiniment se décliner, nous avons plus ou moins épuisé nos réseaux de consœurs volontaires pour participer. L'énergie à mobiliser se faisait de plus en plus grande et dans le même temps l'abondance de podcast nous mettait en concurrence avec de nombreux autres enregistrements.

Nous avons donc décidé d'arrêter (dernière publication en janvier 2025), mais l'ANSFL conserve son abonnement afin que l'ensemble des 36 épisodes restent disponibles à l'écoute.

L'ANSFL attend vos suggestions et volontariats (essentiel!) pour communiquer sur de nouveaux formats (vidéos ?)!

**43 775**

écoutes totales,  
du podcast

**58**

épisodes diffusés  
depuis 2021

**TOP 10**

des podcasts  
les plus écoutés  
sur Podcastics

### TOP 10 DES ÉPISODES EN 2024

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PENDANT LA GROSSESSE ET APRÈS 📍 ×578

POUR EN FINIR AVEC LES CREVASSES ! 📍 ×545

ACCOUCHER SANS PÉRIDURALE 📍 ×495

PRENDRE SOIN DE SA SAGE-FEMME LIBÉRALE 📍 ×476

LUTTER CONTRE LES VOG 📍 ×470

LA POSE D'UN DIU, UN GESTE QUI SE PRÉPARE ! 📍 ×414

SOMMEIL DU NOURRISSON 📍 ×334

SAGE-FEMME : CONJUGUER MÉDECINE ET ACCOMPAGNEMENT 📍 ×304

PLEURS DE BÉBÉS... QUELQUES REPÈRES 📍 ×297

ALLAITER BIEN INFORMÉE 📍 ×264

### ACTIVITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES



**1 800**

J'aime



**942**

followers

📍 ansfl.org/podcast    📍 /cigognespodcast    📍 @les.cigognes.podcast



## SITE INTERNET

Le site est une vitrine de l'association. Communiqués de presse, veille scientifique, informations à destination des femmes, couples et familles, catalogue de formation, petites annonces...

Coté « actualités », beaucoup de nos articles sont accessibles à tou-te-s, mais certains n'ont qu'une introduction un peu générale, les paragraphes suivants plus détaillés étant réservés aux adhérent-e-s de l'association. Cela concerne particulièrement les comptes-rendus de réunion que nous prévoyons de faire de façon plus régulière en 2025 !

## VEILLE SCIENTIFIQUE

Nous essayons de rester en veille pour relayer l'ensemble des informations à destination des professionnel-le-s ou du grand public en lien avec les actions et missions de l'ANSFL.

Afin de ne rien laisser passer, nous comptons sur chacun-e des adhérent-e-s pour nous signaler toute information importante à relayer sur notre boîte e-mail : [contact@ansfl.org](mailto:contact@ansfl.org).

## ENQUÊTE « ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES SAGES-FEMMES LIBÉRALES DANS LEUR EXERCICE »

8 ans après l'enquête « la face noire du libéral », l'ANSFL souhaite de nouveau s'intéresser au bien-être des sages-femmes libérales au travail. Relation patientèle, réseau de soin, conditions de travail, organisation, gestion des absences sont interrogés afin d'en savoir un peu plus sur la réalité au quotidien de cet exercice si engageant.



## INTERVIEWS, COMMUNIQUÉS DE PRESSE, COURRIERS

Nous sommes assez souvent sollicitées — environ une fois par mois — au niveau du conseil d'administration pour répondre à des interviews. D'autant que le CNOSF nous relaie facilement toute demande qui pourrait concerner plus spécifiquement l'activité libérale, merci à eux. De même, nous essayons au maximum de relayer vers d'autres associations lorsque cela les concerne plus (thèmes en lien avec l'IVG vers l'ANSFO, l'AAD vers l'APAAD, etc.).

Nous vous présentons une petite liste non exhaustive des sujets pour lesquels nous sommes interpellées.

L'attractivité du métier de sage-femme, l'inscription de l'IVG dans la constitution, l'accès à l'IVG (focus sur le rôle des sages-femmes), les risques des tisanes de fenouil pour les femmes enceintes et allaitantes, les symptômes vasomoteurs de la ménopause, régression de la qualité des soins périnataux en France (rapport de la Cour des Comptes), les contractions (lien avec la constipation), la réalisation d'un portrait singulier d'une sage-femme qui partirait à la retraite en 2024-2025, l'évolution de l'accouchement en France, l'AAD : suivi mis en place par l'hôpital la Salpêtrière, la désinformation en matière médicale, l'inquiétude des femmes enceintes concernant la circulation pendant les JO, ou même filmer une sage-femme libérale qui vaccine une femme enceinte pour la coqueluche.

Tantôt politique et en lien direct avec l'actualité, tantôt plus « pratique » (et on l'avoue, pas toujours très intéressant), nous essayons au maximum d'être réactives et de donner réponse au plus vite. Merci aux sages-femmes libérales qui ont accepté au pied levé de répondre aux questions des journalistes et participer à la mise en lumière de notre métier.

Nous souhaitons que les médias qui nous sollicitent — Radio Classique, La Croix, BFMTV, Femme actuelle, Parents, Notre Temps, Harmonie Santé, France TV Info, RFI, France 2, TF1, etc. — trouvent le plus souvent possible auprès de nous des réponses positives pour les inviter à venir souvent vers nous. Même si ce n'est pas toujours pratique, même si ça prend du temps, c'est un véritable moyen de montrer que nous sommes là !

Du côté des communiqués de presse, la vie politique et la valse des ministères ont réduit les prises de positions sur des sujets « d'actualités ». Mais il nous a cependant paru impossible de ne pas réagir au PLFSS 2025 (voir sur notre site : **PLFSS 2025, des économies coûteuses !**). Qu'en sera-t-il ? Nous restons vigilantes.

Enfin, nous avons au maximum réagi aux sujets nous concernant en nous adressant par exemple, en concertation avec l'APAAD, le CDAAD et l'association locale de Côte d'Or, à l'ARS de Franche-Comté, pour leur courrier adressé aux services hospitaliers de leur région, informant que la pratique AAD, « *qui ne répond pas aux normes établies en termes de qualités et de sécurité des soins* », doit faire l'objet de déclaration d'EIG dès que cela s'avère nécessaire, notamment « en cas de grossesse pathologique ou de contre-indication médicale à un accouchement par voie basse ». Il nous a semblé indispensable de rappeler le cadre non existant de cette pratique et le cadre que se donnaient les sages-femmes accompagnant ces naissances.

Nous avons été également attentives à la Mission d'information sur l'avenir de la santé périnatale et organisation territoriale, pilotée au Sénat par Mesdames Annick Jacquemet et Véronique Guillotin. Nous avons demandé dès le début à pouvoir être auditionnées, ce qui avait été accepté. Malgré cet engagement, n'ayant plus aucune nouvelle, nous les avons interpellées une seconde fois. La seule proposition que nous avons eue après cette nouvelle demande a été de leur envoyer une contribution écrite. Nous l'avons bien évidemment fait tout en déplorant de ne pas pouvoir être entendues directement.

Mais, quels que soient les obstacles rencontrés, nous essayons de nous montrer présentes et réactives sur tous ces sujets.





# L'ANSFL ET SES ADHÉRENT·E·S

# SUIVI GYNÉCO, À BAS LA NORME !

## COLLOQUE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 MARS 2024 DE 9H À 18H  
À LILLE, AU COUVENT DES MINIMES



Le 16 mars 2024, nous avons été enchantées de vous retrouver aussi nombreuses à Lille, pour ce colloque au thème particulièrement apprécié : « Suivi gynécologique, à bas la norme ! »

Ce fût un événement à la hauteur de votre engagement auprès de nous, avec des intervenants de haut niveau, des participant·e·s militant·e·s et passionné·e·s, des échanges à bâtons rompus tellement enrichissants.

Toujours dans cette quête d'une pratique la plus respectueuse — et justifiée — possible, nous avons rassemblé pour vous une équipe experte pour nous parler de la norme en gynécologie. Nous souhaitons nous demander : à quel moment est-on dans un service rendu, et à quel moment instrumentalise-t-on le corps des femmes ?

Aurore Koechlin, sociologue, qui a écrit « La norme gynécologique ». Cluny, du collectif « Les Flux », collectif d'usagers pour la réappropriation des savoirs gynécologiques. Béatrice Idiars Chamois, sage-femme qui milite pour un suivi de qualité auprès des personnes porteuses d'un handicap. Et Eléonore Picq, sage-femme formée et engagée dans le soin en « autogynécologie ».

Merci à vous toutes qui avez encore fait de cette journée un pilier incontournable de nos motivations à faire vivre l'ANSFL !



Présentation du colloque 2024 [youtu.be/jy8cLOzxVv8](https://youtu.be/jy8cLOzxVv8)

## JOURNÉES NATIONALES DU COLLÈGE

Les 4 et 5 avril 2024, l'ensemble des membres du conseil d'administration étaient présentes aux Journées du CNSF, afin de profiter de ce rassemblement important de sages-femmes, toutes pratiques confondues, et de pouvoir faire connaître notre association, recruter de nouvelles adhésions et faire du lien avec toutes les associations ou instances de notre profession.

Les échanges avec les autres stands associatifs ou institutionnels présents ont permis à l'ANSFL de découvrir de nombreuses initiatives très intéressantes dont nous vous faisons régulièrement la promotion dans La Lettre ou sur notre site Internet.

Le 6 avril, les membres du conseil d'administration, ainsi réunis à Montrouge pour l'occasion, en ont profité pour tenir leur conseil d'administration mensuel en présentiel.



## JOURNÉE RÉGIONALE DU COLLÈGE

Pour sa 3<sup>e</sup> édition, le Collège National des Sages-femmes de France s'est déplacé à Angers, avec pour thème : accompagnement des femmes et des couples en situations de vulnérabilités, recommandations, outils et dispositifs en Pays de Loire.

Ses objectifs : aller à la rencontre des acteurs de territoire, et faire le lien entre ces acteurs et les recommandations nationales en Santé.

En tant que membre du Collège B, nous avons souhaité affirmer notre partenariat par notre présence à cet événement. Des intervenants de qualité ont été l'occasion de riches échanges.





## 1<sup>ER</sup> CONGRÈS MDN

Le 25 mai 2024 a eu lieu le premier congrès des maisons de naissance à Bourgoin-Jallieu, en lien avec Pham, la MDN locale, qui nous a chaleureusement accueillies au sein des locaux du conseil général de l'Isère.

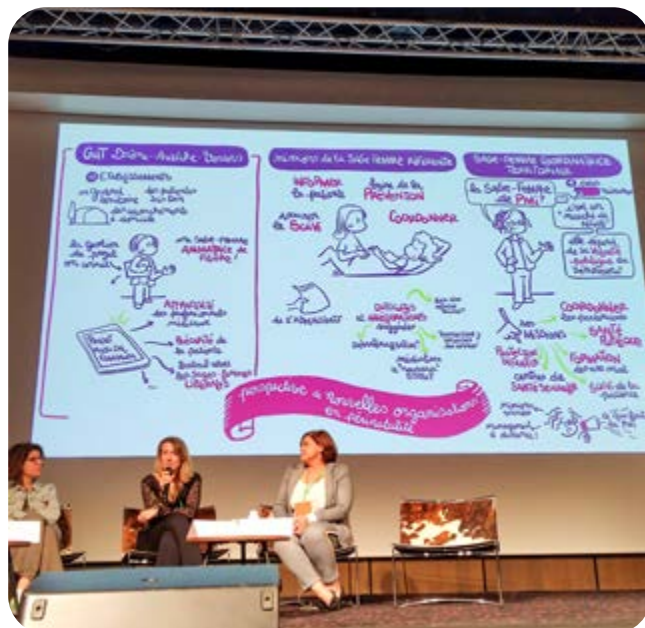
Cette rencontre, à l'initiative du collectif MDN, réunissait tous les acteur·rice·s de ces lieux de naissance, encore trop peu nombreux sur le territoire français, sages-femmes pratiquant·e·s en MDN, usagers et porteur·euse·s de projets.

Au-delà d'un état des lieux de cette pratique en France métropolitaine et outre-mer et chez nos voisins européens, une équipe de sages-femmes belges était également présente. Nous avons pu débattre de différents sujets autour de l'accouchement physiologique et son accompagnement périnatal. Il fut notamment question de la délivrance naturelle et de la place de l'ocytocine dans l'allaitement; sujets qui ont bien entendu soulevé des questions fondamentales telles que « pouvons-nous appliquer à tous types d'accouchement les résultats d'études menées essentiellement en milieu hospitalier ? » Vaste question sur laquelle nous espérons tou·te·s des réponses que pourrait apporter une étude sérieusement menée des pratiques sur la délivrance naturelle ou assistée dans les lieux d'accouchements non hospitaliers.

## JOURNÉES DE L'ANSFC

Mélanie Tantet-Coutaud et Violaine Lièvre ont représenté l'ANSFL aux quarantièmes journées d'étude de l'ANSFC (Association Nationale des Sages-femmes Coordinatrices)

L'accueil y a été très chaleureux. La présentation concernait la place de la sage-femme référente (SFR) dans la coordination des soins. Mélanie a pu — avec plaisir et fierté — représenter les sages-femmes dans leur exercice libéral auprès de salariées. Elle a également souligné la volonté de l'ANSFL de participer à l'amélioration de la coordination des soins dans l'intérêt de nos patientes que ce soit en interexercice, en pluriprofessionnel ou dans la relation ville-hôpital.





## JOURNÉES APAAD

Les JAAD, coorganisées par l'APAAD et le CDAAD sur le thème de la confiance partagée, se sont déroulées du 11 au 13 octobre derniers dans un lieu symbolique, l'ancienne maternité de la Belle de Mai à Marseille!

Violaine Lièvre et Marine Piéjus représentaient l'ANSFL. Le programme dense avec :

- quatre tables rondes et des intervenantes de qualité, sages-femmes, sociologues, professeure de Droit, doulas, psychologues, kiné, etc., pour aborder la question de l'AAD au travers du prisme de la confiance;
- de nombreux ateliers qui nous ont fait réfléchir au moteur de la confiance dans cette pratique si singulière de l'Accouchement à Domicile; celui que nous avons animé s'intitulait : « La confiance, ça se travaille ! »;
- une soirée débat autour du documentaire « Naissances Respectées », documentaire passionnant en quatre épisodes disponibles sur la plateforme de streaming indépendante, féministe & queer, on-suzanne, créée par Eve Simmonet;
- un concert et une pièce de théâtre : « Quelque part dans les ronces » de Thomas Ostermann, d'après la biographie de Marie-Noëlle Bat, sage-femme en Ardèche des années 1930 aux années 1980...;
- et enfin l'inauguration de l'exposition « accoucher chez soi, un autre choix » à l'occasion des 10 ans du CDAAD (Collectif de Défense de l'AAD) : exposition photo itinérante sur quatre grands panneaux totem. Le but est de la faire voyager ! [cdaad.fr/exposition-photo](http://cdaad.fr/exposition-photo)

## COLLOQUE ARIP

Nous étions présentes les 14 et 15 novembre à Avignon, pour le 17<sup>e</sup> colloque de psycho périnatalité de l'ARIP (Association de Recherche et d'Information en Périnatalité).

Le thème était : Développements ordinaire et extraordinaire : toucher, mouvement, parole.

Nous avons pu tenir un stand et présenter à un large public de psychologues et psychiatres nos missions de sages-femmes libérales, mais aussi écouter et questionner la place des soignants dans ces « premiers contacts » du fœtus, puis de l'enfant, avec « l'extérieur ». Une belle occasion de remettre le bébé au centre de nos préoccupations, et faire un petit pas de côté par rapport à nos considérations habituelles.



## FORMATION DE FORMATEURS

La certification Qualiopi de notre organisme de formation exige que l'ANSFL propose au moins un temps de formation annuelle pour les formatrices... Et c'est tant mieux !

Nous nous sommes donc retrouvées au CIS Paris Ravel, lundi 18 novembre 2024 entre les formatrices, et les élues du conseil d'administration qui le souhaitent et le pouvaient.

Julie Bourdin, sage-femme, Docteure en sciences de l'éducation et de la formation, directrice de l'IPRA (Institut de Pédagogie et de Recherche Appliquée, [ipra.fr](http://ipra.fr)) a animé cette formation.

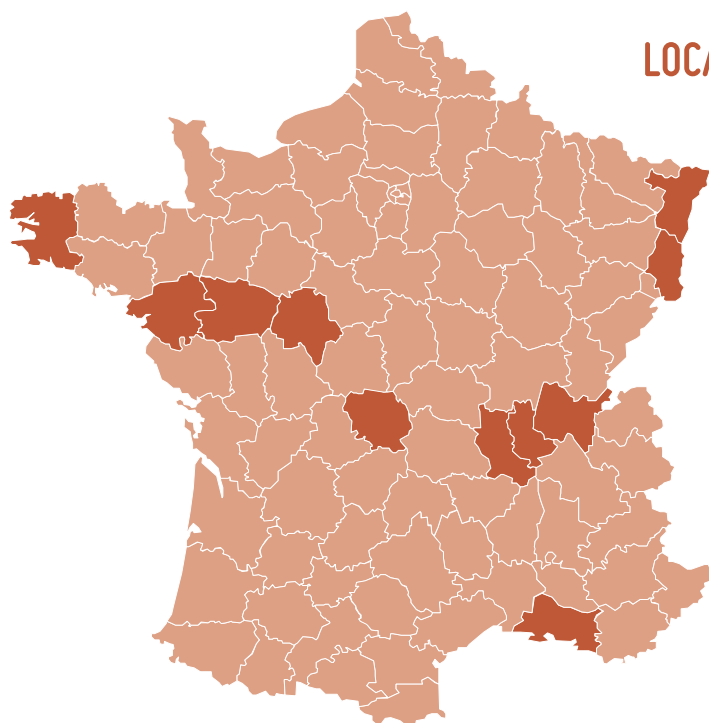
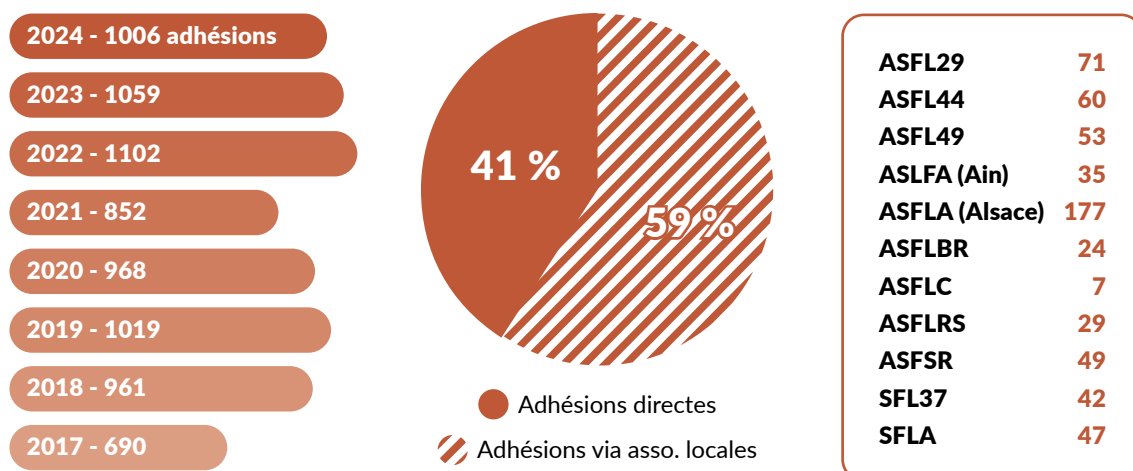
La journée a été très appréciée de toutes et a permis à chacune de repartir avec de nouveaux outils pratiques afin d'améliorer ses interventions de formation, y compris pour celles, non-formatrices de sages-femmes, mais qui animent simplement des ateliers de préparation à la naissance et à la parentalité.

## ADHÉSIONS DIRECTES ET VIA ASSOCIATIONS LOCALES

Depuis de nombreuses années, l'ANSFL propose aux sages-femmes d'un même territoire de se regrouper pour adhérer à demi-tarif à l'ANSFL. Cette organisation « gagnant-gagnant », au delà de vous faire faire des économies (!), vous permet de créer du lien localement avec les sages-femmes près de chez vous, et rencontrant probablement les mêmes problématiques que vous.

Nous nous présentons au niveau national pour être le relais de vos expériences (bonnes ou mauvaises), afin d'afficher l'expertise individuelle et de groupe des SFL de terrain.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez que nous venions à votre rencontre lors de votre AG.



## LOCALISATION DES ASSOCIATIONS LOCALES

- ASFL29** : Association des SFL du Finistère
- ASFL44** : Association des SFL de Loire-Atlantique
- ASFL49** : Association des SFL du 49 (Maine-et-Loire)
- ASLFA (Ain)** : Association des SFL de l'Ain
- ASFLA (Alsace)** : Association des SFL d'Alsace
- ASFLBR** : Association des SFL du Bassin Roannais
- ASFLC** : Association des SFL de la Creuse
- ASFLRS** : Association des SFL de la Région Stéphanoise
- ASFSR** : Association des SF Solidaires du Rhône
- SFL37** : Association des SFL d'Indre-et-Loire
- SFLA** : Association des SFL du pays d'Aix



## 14 FORMATIONS ET 11 INTERVENANT·E·S

Le bureau formation de l'ANSFL est composé de : Eliette Bruneau (présidente), Véronique Goulet (trésorière), Isabelle Fournier (précédente présidente). Isabelle Rive est coordinatrice des formations.



### Amélie Battaglia Henneguelle

- Faciliter l'Evidence Based Midwifery (EBM)
- Les consultations de grossesses physiologiques
- Les perturbateurs endocriniens
- Formations « sur mesure » : Analyse de pratique, Rédaction, mise en page de documents et diffusion, Retour sur expérience



### Nicole Andrieu

- La sexologie dans l'accompagnement de nos patientes et de leurs conjoints
- Prévention, dépistage et prise en charge des violences sexuelles en périnatalité



### Hélène Morin et Jacqueline Lavillonnière

- Accompagner la physiologie d'un accouchement, d'une naissance ou « l'accouchement dans tous ses états ! »



### Laurence Platel

- La pratique libérale : cadre réglementaire et cotations



### Laurence Platel et Isabelle Fournier

- L'installation en libéral



### Odile Tagawa

- L'accompagnement vers la naissance et la parentalité



### Martine Gies

- Eutonie : rééducation en post natal
- Eutonie : traitement des pathologies urodynamiques



### Maï Le Dù

- Accompagner les femmes et les couples dans la diversité des structures familiales et des cultures



### Béatrice Idiard-Chamois

- Handicap et soins gynécologiques : violences faites aux femmes en situation de handicap





Mise en ligne fin 2022, cette formation représente 15 h de film, accessible à tout·e adhérent·e à jour de sa cotisation.

Nous avons également proposé l'accès à des équipes de soin en faisant la demande, avec la possibilité de compléter avec l'intervention d'Hélène Morin, et/ou Jacqueline Lavillonnière pour échanger sur les connaissances acquises lors des visionnages, répondre aux questions, et proposer des pistes d'amélioration des pratiques.

Sur 2023, chaque vidéo a été visionnée entre 60 et 500 fois. Près d'un tiers de nos adhérent·e·s a déjà regardé ces vidéos.

## 22 VIDÉOS THÉMATIQUES

- La physiologie
- Préparation à la naissance et autonomie des femmes
- Le terme de la grossesse et le déclenchement
- Hormonologie
- La phase de latence
- La douleur
- L'ocytocine
- Risques infectieux
- La poche des eaux
- La phase active
- Descente et expulsion : définition et physiologie
- Descente et expulsion : accompagnement
- La dystocie des épaules
- L'expulsion : pousser ou ne pas pousser
- Comment protéger le périnée
- Les soins du périnée
- Les enjeux autour du massage du périnée
- L'adaptation à la vie extra-utérine
- La délivrance
- Comment répondre à des interrogations sur nos pratiques
- Épilogue
- *I have a dream*

## NOUVELLES FORMATIONS ANSFL

**Accompagner les femmes et les couples dans la diversité des structures familiales et des cultures**  
avec Maï Le Dû

La société est en pleine évolution et les sages-femmes, par leur place et leur rôle au plus près des familles, en sont des témoins privilégiés. Mais parfois des outils manquent pour comprendre des attitudes, des comportements, des attentes, des désirs, des refus ou des oppositions.

Au cours de la formation, il s'agira de prendre conscience des spécificités des différentes structures sociales, familiales et culturelles qui constituent notre patientèle, ce afin de la comprendre et l'accompagner au mieux. Nous apprendrons à repérer les imaginaires sociaux, les représentations qui nous habitent et qui entravent notre objectivité dans la perception des femmes, des couples et des nourrissons que nous avons pour mission d'accompagner.

Deux journées pour se doter d'outils de réflexion, d'analyse, de connaissances, pour travailler à une approche ouverte et éclairée des altérités qui nous entourent.

**Handicap et soins gynécologiques - Violences faites aux femmes en situation de handicap**  
avec Béatrice Idiard-Chamois

Savoir aborder une prise en charge des patientes en différentes situations de handicap (moteur, sensoriel, mental, troubles psychiatriques) et vivant en milieu de vie ordinaire ou en institution ; savoir repérer les violences et aider les couples en situation de handicap sur leur sexualité.

- Introduction : rappel historique de la personne handicapée à travers les siècles ;
- Définition du handicap et notion de santé, au niveau national et international ; la Pyramide de Maslow ;
- Vocabulaire dans le champ du handicap ;
- Loi et Droits des PSH ;
- Les situations de handicap et la vie affective et sexuelle vus par la société ;
- Classifications des situations de handicap ;
- Le handicap auditif ;
- Le handicap visuel ;
- Le handicap visuel et le handicap auditif ;
- Le handicap mental et les troubles du comportement ;
- Le handicap moteur ;
- Les violences faites aux personnes en situation de handicap ;
- Sexualité et handicap.

## NOMBRE DE FORMATIONS

18 formations - 2024

19 - 2023

28 - 2022

24 - 2021

14 - 2020

13 - 2019

## NOMBRE DE STAGIAIRES

201 stagiaires - 2024

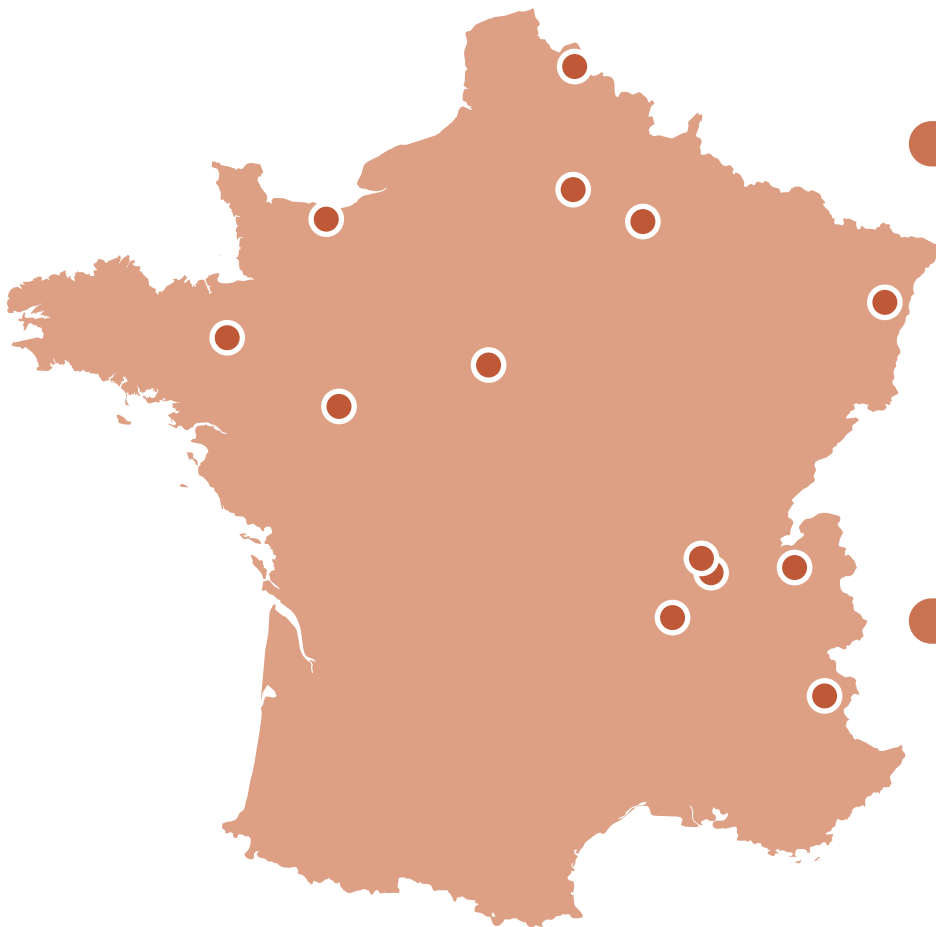
170 - 2023

327 - 2022

279 - 2021

168 - 2020

150 - 2019



## 14 VILLES VISITÉES PAR NOS FORMATRICES

Angers, Annecy, Caen, Compiègne, Guillestre, Ifs, Lille, Obernai, Orléans, Reims, Rennes, Saint-Étienne, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne.



## FORMAT DES FORMATIONS

14

en présentiel

3

en visio

1

mixte

## POURQUOI CHOISIR UNE FORMATION ANSFL



**L'ANSFL est certifiée depuis décembre 2020**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

### PRISE EN CHARGE

Les démarches sont à la charge du stagiaire.

#### FIFPL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les plafonds de prise en charge sont fixés à 600 €/an, par professionnel, et à 200 €/jour de formation.

#### Crédit d'impôt

Il concerne les formations n'ouvrant pas droit à indemnisation.



#### FORMATION SUR MESURE\*

Programme établi en collaboration avec la formatrice.



#### FORMATION EN PRÉSENTIEL

Organisée par L'ANSFL.



#### FORMATION EN VISIO\*

Programmée par l'ANSFL ou à la demande d'un groupe.



#### GRUPE CONSTITUÉ (PRÉSENTIEL OU VISIO\*)

Pour rester plus proche des sages-femmes et faciliter l'accès à nos formations, une formatrice vient à vous.



# COMPTABILITÉ



## SOLDES BANCAIRES 2024

Solde bancaires	1 <sup>er</sup> janvier 2024	31 décembre 2024
Compte courant	3 336,01 €	2 642,33 €
Livret A associatif	22 371,28 €	69 127,42 €
Livret du pot commun	38,03 €	40,51 €
Parts sociales Crédit Coopératif : 11	167,75 €	167,75 €

## BILAN FINANCIER 2024

	Total	Association	Formation
<b>Résultat</b>	<b>48 412</b>	<b>13 376</b>	<b>35 036</b>
<b>Recettes</b>	<b>194 969</b>	<b>70 259</b>	<b>124 710</b>
Cotisations perçues	63 603	63 603	0
Vente annonces	0	0	0
Vente formation	124 710	0	124 710
Intérêts bancaires	1 802	1 802	0
Colloque	4 854	4 854	0
<b>Dépenses</b>	<b>146 557</b>	<b>56 883</b>	<b>89 674</b>
La Lettre	10 817	7 572	3 245
Site/Publicité/Communication	4 526	1 222	3 304
Papeterie/Tél./Équipement/Poste	1 722	531	1 191
Comptable/Assurance/Banque	6 537	1 582	4 955
Salaire et cotis. sociales salariée	24 808	0	24 808
Indemnités de mission	11 100	9 990	1 110
Frais CA	26 887	26 887	0
Podcasts	2 402	2 402	0
Cadeaux cotisations dons	766	766	0
Honoraires formatrices	41 941	0	43 441
Repas salle matériel formation	5 911	0	5 911
Vidéo formation	335	0	335
Régularisation	0	0	0
AG/Colloque	5 931	5 931	0
Certification Qualiopi	1 374	0	1 374





# CONCLUSION

### Nos souhaits pour 2025

- Affirmer nos combats pour le choix des femmes à trouver des alternatives à l'accouchement hospitalier :
  - le lancement du Guide de l'Accouchement Accompagné à Domicile : nous communiquerons largement sur cet événement !
  - suivre l'évolution des travaux HAS pour les critères d'éligibilité en Maisons de Naissance ;
  - nous mettre en lien avec l'association des sages-femmes en plateau technique (via une bonne volonté ?).
- Rester vigilantes aux droits des femmes, via des organisations telles que le CNPM, mais aussi nos partenariats avec l'ANSFO, GSF, SFSF, et nos liens avec Pour une M.E.U.F.
- Œuvrer pour la reconnaissance des sages-femmes libérales : à acte égal, rémunération égale, en nous mettant en lien avec nos syndicats.
- Soutenir l'apprentissage de l'activité libérale pour les étudiant-e-s sages-femmes en participant à la création d'un véritable statut MSU pour les sages-femmes libérales.
- Garder un œil sur la permanence des soins et tout ce que cela pourrait impliquer pour nos activités.
- Et bien sûr, rester à votre écoute pour être vos fidèles porte-paroles. Nous avons besoin de liens avec vous : via les bonnes volontés (BV), les associations locales. Quelle fierté de voir cette année plus d'adhésions par association locale que seules ! Ensemble, nous irons plus loin ! Que 2025 nous permette de formaliser vraiment ce travail local/national. Pour qu'aucune sage-femme libérale ne se sente seule, et que toutes se sentent informées, solidaires, et soutenues dans leur pratique !



[ansfl.org](https://ansfl.org) [f /ansflasso](https://www.facebook.com/ansflasso) [@ansflasso](https://www.instagram.com/ansflasso)